



الإتحاد الجزائري لكرة القدم
FÉDÉRATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
رابطة كرة القدم المحترفة
LIGUE DE FOOTBALL PROFESSIONNEL



ATTESTATION DE CONSENTEMENT DES CLUBS AUX EXAMENS
MEDICAUX D'AVANT COMPETITION (PCMA)
SAISON SPORTIVE : 2020 - 2021

Les soussignés :

(NOM DU PRESIDENT EN CAPITALES D'IMPRIMERIE) :

(NOM DU DIRECTEUR GENERAL EN CAPITALES D'IMPRIMERIE) :

(NOM DU MEDECIN D'EQUIPE EN CAPITALES D'IMPRIMERIE) :

Confirment par la présente

Que chaque joueur a été examiné conformément à l'examen médical d'avant compétition de la FAF (PCMA) avec des méthodes d'analyses reconnues. Le Club est responsable de la réalisation de l'examen sur la base des dernières normes médicales. À cet égard, la Ligue n'assume aucune responsabilité.

- 1- Qu'aucun des joueurs n'a, au vu du dossier PCMA, de déficience physique ou mentale constatées pouvant mettre en danger sa santé lors de sa participation aux compétitions.
- 2- Que la Ligue ne peut être tenue responsable en cas de procédure, de réclamation et de coûts y relatifs pouvant avoir lieu ou être subis par d'autres (joueurs et officiels du club) en relation avec des maladies ou des accidents (y compris décès et invalidité).
- 3- Les soussignés – Président, Secrétaire Général et Médecin d'équipe – attestent avoir compris les informations sur les conditions liées à la santé et confirment par la présente la véracité des points (1) à (3) listés ci-dessus ainsi que leur renonciation à toute réclamation contre la Ligue.

Signatures :

▪ PRESIDENT :

▪ DIRECTEUR GENERAL :

▪ MEDECIN DE L'EQUIPE :

Lieu : Date :